

Province de Québec  
MRC de Drummond  
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 mai 2026 à 20 h.

Sont présents :

Christian Jutras, conseiller, siège n° 2, Sarah Raymond, conseillère, siège n° 3, Annick Bernier, conseillère, siège n° 4, Sébastien Blais, conseiller siège n° 5 et Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6.

Citoyen : 7

Formant quorum sous la présidence de M. Alain Conraud, maire par intérim, Madame Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et greffière-trésorière.

1. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

2. Tirage loto-église

Tirage de la loto-église pour la paroisse Notre-Dame-de-la-Paix

Premier prix : 200 \$ billet n° 134, Madame Vrennie Thûrler de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

Deuxième prix : 150 \$ billet n° 085, Monsieur Sébastien Raïche de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

Troisième prix : 150 \$ billet n° 012, Madame Gisèle De Grandpré de Saint-Laurent ;

3. Ouverture de la réunion

86.05.2026 Sur proposition de Christian Jutras  
Appuyée par Sarah Raymond

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour  
Séance ordinaire  
11 mai 2026

1. Ouverture de la réunion
2. Tirage loto-église
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2026

5. **Comptabilité**
  - a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption
6. **Dossiers municipaux**
  - a) Copernic : abonnement
  - b) Mandat ressources humaines
  - c) Changement d'ordinateurs pour le maire et pour la bibliothèque Michel-David
  - d) Formation FQM : communication
  - e) Entente avec FQM : conversion de luminaires de rue au DEL (REPORTÉ)
  - f) Appui FQM : révision nécessaire du projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales
  - g) Embauche entretien ménager bureau municipal et bibliothèque Michel-David
7. **Voirie**
  - a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)
  - b) Émondage et taillage d'arbres à la bibliothèque Michel-David (REPORTÉ)
  - c) Adjudication : fourniture d'asphalte saison 2026
  - d) Changement de ponceau dans le 7<sup>e</sup> Rang
  - e) Réfection rang Saint-Joachim
8. **Hygiène du milieu**
  - a) Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François
  - b) Ristourne 2025
  - c) Analyse de la capacité résiduelle à la station de traitement des eaux usées
9. **Loisirs et culture**
  - a) Bibliothèque Michel-David : assemblée annuelle des membres du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc.
  - b) Banc pour le terrain de pickleball
  - c) Refonte du site internet
10. **MRC**
  - a) Compte-rendu MRC
  - b) Caractérisation bandes riveraines
11. **Questions diverses**
12. **Correspondance**
13. **Période de questions**
14. **Levée de la réunion**

4. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2026**

**ATTENDU QUE** les membres de ce conseil ayant reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2026 ;

87.05.2026 Sur proposition de Sébastien Blais  
Appuyée par Nancy Fontaine

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'approuver, d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. Comptabilité

a) Explications, s'il y a lieu, des comptes et déboursés du mois et adoption

88.05.2026 Sur proposition Christian Jutras  
Appuyée par Sébastien Blais

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois d'avril 2026, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats (chèques) :	1 320,67 \$
Factures d'achats (dépôts directs) :	46 288,00 \$
<b>Total factures d'achats</b>	<b>47 608,67 \$</b>
Déboursés directs (chèques)	230 524,15 \$
Déboursés directs (dépôts directs)	73 255,23 \$
<b>Total déboursés directs</b>	<b>303 779,38 \$</b>
Rémunération nette :	26 714,90 \$
<b>Total :</b>	<b>378 102,95 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. Dossiers municipaux

a) Copernic : abonnement

89.05.2026 Sur proposition de Christian Jutras  
Appuyé par Sarah Raymond

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de renouveler la cotisation 2026-2027 de Copernic au coût de 100,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

b) Mandat ressources humaines

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults désire procéder à une restructuration administrative à l'interne ;

**ATTENDU** l'offre de service proposée par Soleva pour l'expertise indépendante en ressources humaines ;

**ATTENDU** la réunion de travail avec les élus qui a eu lieu le 30 avril 2026 ;

90.05.2026 Sur proposition de Sarah Raymond  
Appuyée par Nancy Fontaine

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de mandater la firme Soleva pour la restructuration administrative à l'interne au coût de 9 920,00 \$ plus les taxes applicables ;
- d'autoriser le maire par intérim, Monsieur Alain Conraud, ainsi que Madame Mathilde Potvin, directrice générale à signer l'entente de service avec Soleva pour la restructuration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) Changement d'ordinateurs pour le maire et pour la bibliothèque Michel-David**

**ATTENDU QUE** pour la mise à jour de Windows 11, il faut avoir un ordinateur de 8<sup>e</sup> génération et plus ;

**ATTENDU QUE** les ordinateurs du maire et de la bibliothèque Michel-David n'ont pas la capacité pour Windows 11 ;

**ATTENDU QUE** Windows 11 est obligatoire afin que les mises à jour soient faites ;

91.05.2026 Sur proposition de Sébastien Blais  
Appuyée par Nancy Fontaine

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter de faire l'achat d'un ordinateur pour le maire et pour la bibliothèque Michel-David chez Clic OPEQ aux montants de 684,00 \$ chacun plus les taxes et autres frais applicables s'il y a lieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**d) Formation FQM : communication**

**ATTENDU QUE** la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) accompagne les élus avec des formations sur mesure conçues pour répondre aux exigences de la Commission municipale du Québec (CMQ) et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

92.05.2026 Sur proposition de Sarah Raymond  
Appuyée par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'inscrire tous les élus municipaux à suivre la formation Communication avec les médias et avec les citoyens à la Fédération Québécoise des municipalités aux coûts de 288,75 \$ plus les taxes applicables par participants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

e) Entente avec FQM : conversion de luminaires de rue au DEL

REPORTÉ

f) Appui FQM : révision nécessaire du projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales

**ATTENDU QUE** l'aménagement du territoire est une responsabilité politique partagée entre différents paliers décisionnels, notamment le milieu municipal qui y joue un rôle prépondérant ;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des MRC sont en train d'élaborer des plans climat et de réviser leurs planifications territoriales afin de se conformer aux nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), en vigueur depuis décembre 2024, et d'assurer la résilience de leur communauté face aux défis que posent les changements climatiques ;

**ATTENDU QUE** ces orientations prévoient notamment que les MRC doivent assurer la protection, la disponibilité et la qualité de l'eau, la conservation des milieux naturels, le maintien du couvert forestier pour assurer la connectivité écologique et la protection de la biodiversité, mais également le développement des activités agricoles ;

**ATTENDU QUE** le Projet de règlement sur les pratiques agroenvironnementales, visant à remplacer le Règlement sur les exploitations agricoles, a été élaboré sans consultation des représentants municipaux ni pris en compte du processus d'aménagement du territoire ;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement est incohérent avec l'orientation 2 des OGAT qui vise à assurer la conservation des écosystèmes et miser sur une gestion durable et intégrée des ressources en eau ;

**ATTENDU QUE** ce règlement entraînerait la conversion d'importantes superficies de couvert forestier en superficies agricoles, sans encadrement adéquat ni pris en compte des particularités territoriales, et que cette décision est contraire à la volonté du gouvernement exprimée (attente 2.2.2 des OGAT) de limiter la fragmentation du couvert forestier ;

**ATTENDU QUE** par l'introduction du principe de préséance, ce règlement aurait pour effet de retirer aux MRC et aux municipalités le pouvoir de réglementer les bandes riveraines en milieu agricole afin de protéger l'eau des lacs et des cours d'eau ;

**ATTENDU QUE** la perte de ce pouvoir d'intervention aura pour effet d'entraîner des reculs environnementaux importants et immédiats dans plusieurs territoires et de mettre en péril les efforts et les investissements effectués pour améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau ;

**ATTENDU QUE** dans plusieurs municipalités, la majorité des cours d'eau se situent en zone agricole ;

**ATTENDU QUE** la levée du moratoire peut favoriser le développement de nouvelles activités agricoles et la vitalité de communautés dans la mesure où l'ouverture de nouvelles superficies à la culture se fait dans le respect de la réglementation municipale et des planifications régionales ;

**ATTENDU QUE** la nécessité que toute nouvelle mise en culture assure la préservation des ressources en eau, la protection de l'environnement et de la biodiversité et s'inscrit dans les démarches d'adaptation aux changements climatiques ;

**ATTENDU QUE** la levée du moratoire sur la mise en culture de nouvelles parcelles telle que proposée au projet de règlement pourrait accentuer les enjeux d'approvisionnement en eau observés dans plusieurs régions, avec des conséquences importantes sur plusieurs secteurs économiques, dont l'agriculture ;

**ATTENDU QUE** ce règlement aura également pour effet de freiner la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques, dont leur arrimage avec les schémas d'aménagement est une exigence de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (chapitre C-6.2) ;

**ATTENDU QUE** les nombreux enjeux soulevés par le milieu municipal, dont la Fédération québécoise des municipalités, en regard de la proposition réglementaire, particulièrement sur les articles 7, 51 à 54, 104 à 106 ;

**ATTENDU QUE** les résultats positifs obtenus dans plusieurs municipalités et MRC en matière d'implantation de bandes riveraines, de protection des milieux humides et d'amélioration significative de la qualité de l'eau ont tous en commun un travail concerté avec les agriculteurs qui s'inscrit dans une vision durable de l'aménagement de nos territoires ;

**ATTENDU QUE** dans le cadre réglementaire modernisé de gestion des milieux hydriques, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2026, le gouvernement a reconfirmé l'importance de permettre aux municipalités de déterminer des rives élargies, et que cette volonté se traduit également dans l'invitation qu'il adresse aux MRC via les OGAT (attente 2.2.2) de prévoir des moyens de protection supplémentaires pour des rives élargies ;

**ATTENDU QUE** l'importance d'avoir une approche concertée et adaptée aux réalités du territoire qui sont divers ;

93.05.2026

Sur proposition de Christian Jutras  
Appuyée par Annick Bernier

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- de demander à la ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Mme Pascale Déry, de suspendre le processus d'adoption de ce règlement afin de le réviser significativement en associant cette fois-ci le milieu municipal au processus ; plus précisément :
- de renoncer à la préséance de ce règlement sur toute réglementation municipale qui vise une protection accrue de l'environnement, particulièrement de nos ressources en eau (articles 7, 104 à 106) ;

- de lier l'augmentation des superficies en culture au processus d'aménagement du territoire et au respect des planifications territoriales, lesquelles sont élaborées en concertation avec l'ensemble des acteurs du milieu (articles 52 à 54);
- de transmettre également copie de cette résolution à la première ministre du Québec, au ministre de l'Agriculture, des pêcheries et l'Alimentation, au ministre des Affaires municipales, au député de notre circonscription, au ministère de l'Environnement et à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**g) Embauche entretien ménager bureau municipal et bibliothèque Michel-David**

**ATTENDU QUE** l'employée numéro 02-0029 a quitté ses fonctions le 30 avril 2026 ;

**ATTENDU** l'offre d'emploi publié dans le Jaseur de mars 2026 ;

94.05.2026 Sur proposition de Nancy Fontaine  
Appuyée par Sébastien Blais

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'embaucher l'employée numéro 03-0084 au taux horaire de 20 \$/heure à partir du 23 avril 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**7. Voirie**

**a) Rapport de l'employé désigné (inspecteur municipal)**

Aucun rapport n'a été fait.

**b) Émondage et taillage d'arbres à la bibliothèque Michel-David**

REPORTÉ

**c) Adjudication : fourniture d'asphalte saison 2026**

**ATTENDU QUE** l'ouverture des soumissions sur invitation pour la fourniture d'asphalte 2026 a été faite le jeudi 7 mai 2026 à 10 h ;

95.05.2026 Sur proposition de Sarah Raymond  
Appuyée par Sébastien Blais

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'adjuger le contrat de fourniture d'asphalte pour le type EB-5 à Pavage Drummond au coût de 127,50 \$/TM plus les taxes applicables ;

- d'adjuger le contrat de fourniture d'asphalte pour le type EB-10C et EB-10S à Pavage Drummond au coût de 127,50 \$/TM plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**d) Changement de ponceau dans le 7<sup>e</sup> Rang**

**ATTENDU QUE** le ponceau du 7<sup>e</sup> Rang est à changer dû aux travaux d'asphaltage prévu le 10 juillet 2026 ;

96.05.2026 Sur proposition de Annick Bernier  
Appuyée par Nancy Fontaine

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter la soumission numéro 5661 du Centre du Ponceau Courval inc. au montant de 7 382,08 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'un ponceau pour le 7<sup>e</sup> Rang.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**e) Réfection rang Saint-Joachim**

**ATTENDU QU'**une partie du rang Saint-Joachim est problématique à la circulation ;

**ATTENDU QUE** cette dite partie du rang Saint-Joachim est dans la priorité de travaux prévus à la planification triennale du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) ;

**ATTENDU QUE** les municipalités faisant partie d'une MRC ayant réalisé ou mis à jour leur Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), et dont celui-ci a été approuvé par le MTMD bénéficient d'un avantage significatif dans le cadre du PAVL ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults bénéficie d'un positionnement favorable, puisque la MRC de Drummond possède un PIIRL que Pluritech a réalisé en juillet 2025 et qui a été approuvé par le MTMD en juillet 2025 dans le cadre d'une programmation triennale (2026-2028) ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults agit à titre de client privilégié chez Pluritech, en raison du mandat de ceux-ci à l'élaboration du PIIRL pour la MRC de Drummond ;

**ATTENDU QU'**il faut donner le mandat à une firme pour effectuer les activités préparatoires et d'ingénierie de conception nécessaire à la préparation des plans et devis complets en vue de pouvoir déposer notre projet pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre du programme PAVL du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), ainsi que de lancer le processus d'appel d'offres auprès des entrepreneurs généraux pour la réalisation de nos travaux de construction ;

97.05.2026 Sur proposition de Christian Jutras

Appuyée par Nancy Fontaine

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'accepter l'offre de service numéro ODS40160 de Pluritech pour la réfection de chaussée et de ponceaux du rang Saint-Joachim au coût de 51 860,00 \$ plus les taxes applicables ;
- de mandater la directrice générale et greffière-trésorière, madame Mathilde Potvin, à signer tous les documents relatifs à la réfection du rang Saint-Joachim ;
- que ce montant soit pris a même dans le budget de fonctionnement pour les travaux d'asphaltage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

## 8. Hygiène du milieu

### a) **Rapport de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François**

Monsieur Alain Conraud, maire par intérim, fait un compte-rendu de la dernière réunion de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas – Saint – François.

### b) **Ristourne 2025**

Monsieur Alain Conraud mentionne aux membres du conseil municipal que le conseil d'administration a proposé que la Régie donne des ristournes à ses municipalités membres étant donné la bonne santé financière de la Régie. La Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults a donc reçu une ristourne de 62 868,25 \$ pour la ristourne 2025 de la part de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François.

### c) **Analyse de la capacité résiduelle à la station de traitement des eaux usées**

**ATTENDU QUE** dans un contexte où des projets de développement résidentiel sont envisagés sur le territoire municipal, dont un projet de logements multifamiliaux sur un terrain vacant, des préoccupations ont été soulevées quant à la capacité de l'infrastructure actuelle à accueillir les charges supplémentaires qui en découleraient ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults souhaite obtenir une évaluation rigoureuse des capacités résiduelles de son système de traitement ainsi qu'une analyse des options envisageables pour en augmenter la capacité à court, moyen et long terme, le cas échéant ;

**ATTENDU QUE** la firme d'ingénierie mandatée procéderait à la réalisation de l'étude d'augmentation de capacités de l'usine d'épuration des eaux usées de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults ;

Appuyée par Sébastien Blais

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'octroyer le mandat à Stantec Experts-conseils Itée au coût de 14 995,00 \$ plus les taxes applicables pour l'analyse de la capacité résiduelle à la station de traitement des eaux usées municipales ;
- de mandater la directrice générale et greffière-trésorière, madame Mathilde Potvin, à signer tous les documents relatifs à l'étude d'augmentation de capacité à l'usine d'eaux usées ;
- que ce montant soit pris a même dans le budget de fonctionnements pour les eaux usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**9. Loisirs et culture**

**a) Bibliothèque Michel-David : assemblée annuelle des membres du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc.**

**ATTENDU QUE** l'assemblée annuelle des membres du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. a lieu le vendredi 12 juin 2026 de 17 h à 20 h 30 ;

**ATTENDU QUE** la coordonnatrice de la bibliothèque ainsi que deux bénévoles veulent assister à cette réunion ;

99.05.2026 Sur proposition de Sarah Raymond  
Appuyée par Sébastien Blais

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte Brigitte des Saults :

- d'autoriser la coordonnatrice, ainsi que deux bénévoles de la bibliothèque Michel-David à participer à l'assemblée annuelle des membres du Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. le vendredi 12 juin 2026 ;
- de défrayer les frais de déplacements et autres frais inhérents, s'il y a lieu, de celles-ci pour cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**b) Banc pour le terrain de pickleball**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults désire installer un banc pour les utilisateurs du terrain de pickleball ;

**ATTENDU QU'**il est prévu dans le budget 2026 de la Municipalité un montant de 750 \$, taxes nettes, pour couvrir les dépenses reliées à l'achat de mobilier pour le terrain de pickleball ;

100.05.2026 Sur proposition de Annick Bernier  
Appuyée par Christian Jutras

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults de faire l'achat d'un banc de parc pour le terrain de Pickleball au coût de 378 \$ plus les taxes applicables chez Re-Plast Éco Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**c) Refonte du site internet**

**ATTENDU QUE** le site Internet de la Municipalité est désuet ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de le remplacer par un site plus convivial, fonctionnel et moderne avec les couleurs du nouveau logo de la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** la coordonnatrice aux loisirs et aux communications, madame Geneviève Payette, a reçu quatre (4) offres de services pour effectuer la refonte du site Internet de la Municipalité ;

101.05.2026 Sur proposition de Sébastien Blais  
Appuyée par Sarah Raymond

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults d'accepter l'offre de service de ADN Communication au montant de 12 145,00 \$ plus les taxes applicables pour la conception du nouveau site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**10. MRC**

**1. Compte-rendu MRC**

Monsieur Alain Conraud, Maire par intérim, fait un compte-rendu de la dernière réunion de la MRC de Drummond.

**b) Caractérisation bandes riveraines**

**ATTENDU QUE** le cadre réglementaire provincial partage actuellement avec les municipalités et les inspectrices et inspecteurs locaux la responsabilité de l'application de la bande de protection riveraine ;

**ATTENDU QUE** l'action 1.1.4 et 4.1.1 du Plan Régional des Milieux Humides, Hydriques et Naturels (PRMHHN) : « *Élaborer et mettre en œuvre un programme d'application réglementaire pour la mise en conformité des bandes riveraines et voir à son application par la MRC* » et « *Caractériser les bandes riveraines sur l'ensemble du territoire de la MRC afin d'établir leur qualité et identifier les secteurs prioritaires d'intervention* » ;

**ATTENDU QUE** l'octroi d'un mandat à EXP pour la caractérisation des bandes riveraines sur le territoire de la MRC de Drummond au cours de l'année 2026 (MRCJ4409/03/26) ;

**ATTENDU QUE** EXP estime procéder à l'inspection des bandes riveraines sur un total estimé de 285 kilomètres ;

**ATTENDU QUE** les secteurs d'intervention prioritaires ont été ciblés par le gestionnaire des cours d'eau de la MRC et transmis à EXP ;

**ATTENDU QUE** deux (2) employés d'EXP seront amenés à circuler sur les terrains privés pour effectuer la caractérisation des bandes riveraines ;

102.05.2026 Sur proposition de Christian Jutras  
Appuyée par Sébastien Blais

**ET RÉSOLU** par le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults désigne deux (2) employés d'EXP comme inspecteurs adjoints, l'autorisant ainsi à circuler sur les terrains privés de la municipalité afin de réaliser des travaux de caractérisation des bandes riveraines. Leurs pouvoirs et fonctions seront restreints et réservés aux actes suivants :

- Circuler sur les terrains privés ;
- Procéder à la caractérisation des bandes riveraines ;
- Remettre un guide d'information aux propriétaires ;
- Transmettre toute l'information recueillie aux gestionnaires des cours d'eau de la MRC de Drummond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

#### 11. Questions diverses

Aucun point n'est soumis.

#### 12. Correspondance

La directrice générale et greffière-trésorière fait le dépôt de la correspondance reçue, s'il y a lieu, du mois d'avril 2026.

#### 14. Période de questions

La période de questions est ouverte et les sujets abordés sont les suivants ;

- Caractérisation des bandes riveraines ;
- Pannes de courant ;
- Collecte de déchets en fonction du poids ;
- Écocentre ;
- Élagage des arbres ;
- Conseiller attitré aux quartiers

#### 14. Levée de la réunion

103.05.2026 Il est 20 h 50, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Christian Jutras de lever la présente séance.

N.B. — Le maire par intérim, Monsieur Alain Conraud, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

---

Alain Conraud  
Maire par intérim

---

Mathilde Potvin  
Directrice générale

POUR ADOPTION